

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 680

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 TER A

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, suivant la proposition des rapporteurs généraux lors de la commission mixte paritaire (CMP), propose de supprimer l'article 9 *ter* A.

Les fragilités du dispositif l'exposent à la censure du juge constitutionnel.